



## Testament et assurances vies différents

Par **Successioncelyne**, le 17/11/2014 à 07:15

Bonjour,

Un ami s'est suicidé en laissant une lettre dans laquelle il écrit " je laisse la voiture a mon frere uniquement " " rien a mon père " " le reste a "moi " : maison, comptes , cnp ... " . Il n'avait pas d'autres membres dans sa famille .

Dans ce testament on comprend clairement que tout le reste m'est légué. Le notaire s'occupe de la succession mais un doute subsiste pour les assurances vies.

La cnp est une assurance vie que le notaire essaye de me récupérer, mais il existe trois autres assurances vies qu'il ne pense pas pouvoir récupérer .

On ne connaît pas les bénéficiaires, mais on comprend bien dans son testament que tout ce qu'il avait m'est légué.

Que puis je faire comme démarche ? Qui consulter ?

Merci d'avance pour votre aide .

Par **domat**, le 17/11/2014 à 09:44

bjr,

un testament doit répondre à certaines conditions de forme pour être valable (manuscrit, daté, signé).

pour les assurances-vies, on demande à l'assuré lors de la souscription de désigner le ou les bénéficiaires en cas de décès .

donc vous pouvez vous renseigner auprès de l'AGIRA pour savoir si vous êtes bénéficiaires de ces assurances-vies.

le fait que vous soyez légataire par une disposition testamentaire ne vous désigne pas automatiquement comme bénéficiaire des assurances vies.

cdt

Par **Successioncelyne**, le 17/11/2014 à 13:22

Merci pour votre réponse . Je ne suis pas désignée sur les assurances vie ( démarche auprès de l'agira faite ) mais dans le testament il est écrit " tout le reste pour mon amie, cnp etc ... " . Mais ce n'est pas écrit noir sur blanc le nom des autres assurances. Est ce suffisant pour réclamer les autres assurances vies ?

Par **domat**, le 17/11/2014 à 14:52

qui est désigné alors comme bénéficiaire ?

le capital figurant sur les assurances vis ne fait pas partie de l'actif de la succession car il appartient à la société d'assurance.

il est possible de mentionner le bénéficiaire par testament déposé chez un notaire et d'en informer l'assureur.

vous pouvez toujours réclamer mais je ne suis pas certain que la lettre de votre ami soit suffisante.

Par **Successioncelyne**, le 17/11/2014 à 21:31

Je n'ai pas connaissance des bénéficiaires . Je vais faire les démarches auprès des assureurs en leur envoyant une copie de la lettre et un certificat de décès . Par contre je n'ai pas les numéros de contrat des assurances vies. Je vais essayer comme vous le proposez. Merci pour vos réponses rapides et claires.